



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Membres :

- en exercice	41
- présents	31
- représentés	8
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2015/11/12-15

**OBJET : Tarifs des actions de sensibilisation du service observatoire marin pour l'année 2015
- Ajout d'un tarif pour les diaporamas à destination des structures associatives**

L'an deux mille quinze, le douze novembre à quatorze heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 5 novembre 2015, se sont réunis Salle de l'Espelidou à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Jean-Pierre TUVERI
Alain BENEDETTO
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Jean-Jacques COURCHET
Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Jean PLENAT
Céline GARNIER
Jean-Luc LAURENT

Sylvie GAUTHIER
Farid BENALIKHOUDJA
Audrey TROIN
Eric MASSON
Ernest DAL SOGLIO
Valérie MASSON-ROBIN
Renée FALCO
René LE VIAVANT
Robert PESCE
François BERTOLOTTO
Frédéric BRANSIEC

Jeanne-Marie CAGNOL
Patrice AMADO
Thierry GOBINO
José LECLERE
Hélène BERNARDI
Pierre-Yves TIERCE
Michèle DALLIES
Michel FACCIN
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Bernard JOBERT donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Eric MASSON
Anne KISS donne procuration à Alain BENEDETTO
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Florence LANLIARD
Nathalie DANTAS donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Charles PIERRUGUES donne procuration à Vincent MORISSE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Sylvie SIRI

Membres excusés :

Roland BRUNO
Jonathan LAURITO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015
Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération n° 2015/11/12-15

OBJET : Tarifs des actions de sensibilisation du service observatoire marin pour l'année 2015 - Ajout d'un tarif pour les diaporamas à destination des structures associatives

Le rapporteur expose :

Il est fait part aux membres du Conseil communautaire de nouveaux besoins exprimés par les associations locales auprès de l'observatoire marin dans le cadre des actions de sensibilisation grand public. Il est donc nécessaire de fixer un tarif applicable aux structures associatives ayant leur siège sur une des communes faisant partie de la Communauté de communes et demandeuses d'intervention de sensibilisation de type diaporamas. Les associations concernées peuvent être les AVF (Accueil des villes françaises), associations environnementales, etc.

Les actions du service observatoire marin ont pour ambition, entre autres, de sensibiliser le grand public aux problématiques littorales et maritimes, et à cet effet, il propose des diaporamas interactifs qui ont déjà fait l'objet d'une délibération en juin 2015 lorsqu'ils sont destinés à des structures commerciales à hauteur de 120 €.

Le tarif proposé pour les associations est le suivant :

Public	Action	Origine	Tarif
Grand public	Diaporamas	Structures associatives	20 € de l'heure

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2015/06/17-29 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 relatif aux tarifs des actions de sensibilisation du service observatoire marin pour l'année 2015 ;

CONSIDERANT les actions de sensibilisation et de communication déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDERANT la demande des structures associatives pour la réalisation d'actions de sensibilisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission littoral réunie le 29 septembre 2015.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 novembre 2015.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'ajout du tarif suivant :

Public	Action	Origine	Tarif
Grand public	Diaporamas	Structures associatives	20 € de l'heure

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'INSCRIRE les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 70 article 70688.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation